

Contrat de Ville - Réhabilitation des espaces extérieurs de l'îlot «Ile de France» à Planoise - Première tranche de travaux 1999 - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contrat de ville passé entre l'Etat, la Région, le Département, les organismes logeurs et la Ville de Besançon intègre dans son programme la réhabilitation de l'îlot Ile de France à Planoise, notamment la reprise des espaces extérieurs.

Une étude sur l'ensemble de l'îlot a été élaborée en concertation avec les habitants du quartier ; elle s'appuie sur deux axes moyens :

- la reconquête urbaine de l'îlot et l'identification de l'espace
- le désenclavement de l'espace vert arrière.

Ce projet d'une estimation totale de 10 700 000 F TTC prévoit :

- la requalification des espaces au pied des bâtiments
- une nouvelle organisation des parkings
- l'aménagement d'aires de jeux et d'espaces verts
- la création d'une allée pénétrante pour desservir la zone arrière
- la création d'un espace grands jeux
- la reprise des réseaux
- les plantations et le mobilier urbain.

La réalisation de cette restructuration est programmée sur 3 ans.

Une première tranche de travaux est programmée pour 1999 ; il s'agit de la réalisation de la pénétrante et du terrain de sports à l'arrière des immeubles. Son coût est estimé à 3 000 000 F TTC et le financement assuré par :

- Subvention Région	1 000 000 F
- BP 1999	2 000 000 F

TOTAL	3 000 000 F

Pour le financement de l'ensemble du projet, la Ville va solliciter ses partenaires du Contrat de Ville pour obtenir des subventions, celles-ci viendront en déduction du financement Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet d'ensemble de réhabilitation des espaces extérieurs de l'îlot Ile de France ;
- approuver le programme 1999 et le lancement des travaux de la première tranche ;
- solliciter les partenaires du Contrat de Ville pour obtenir des subventions et dès réception des décisions attributives, inscrire en recettes le montant à l'imputation 90.824.1321/1322/1323/1328/ 91011.30300 et en dépenses à l'imputation 90.824.2312. 91011.30300 ;

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir ;

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget ;

- autoriser M. le Maire à signer au besoin les conventions à intervenir avec les organismes logeurs.

«Mme DUFAY : C'est l'exemple d'une intervention forte de la Ville sur les quartiers sensibles que ce dossier de l'aménagement des espaces verts en pied d'immeubles de l'Ile de France, vous le voyez par le montant des travaux engagés qui est de 10 MF sur 3 ans. On est là sur un quartier qui a été mis en objectif du contrat de ville compte tenu du caractère difficile et très sensible du peuplement sur cette cité. Je tiens à préciser qu'un important travail de concertation a été mené avec les habitants du site. Cela s'est très bien déroulé et je crois que les habitants se sont réjouis de ce travail de concertation avec la Ville qui aboutira à ces travaux : squares au pied des immeubles, espaces de jeux à l'arrière des immeubles et un terrain de sports assez important sur la partie en face à côté du gymnase Diderot.

On ne peut nier qu'il y a sur ce quartier sensible des difficultés et les habitants sont inquiets des problèmes de sécurité qui s'y posent bien que les moyens aient été renforcés sur Planoise. Je vais souvent sur ce quartier pour mener ce travail dans le cadre du contrat de ville et je vois combien le climat d'insécurité est grand et ne fait que se renforcer. Il faut donc qu'on soit très vigilants, nous, les élus.

Cet après-midi en Préfecture en réunion sur le contrat de ville, j'ai appris qu'allait commencer sur ce secteur une autre concertation menée par les îlotiers de la Police Nationale en direction de chaque famille du site. C'est extrêmement important car ces problèmes de sécurité ne peuvent se résoudre ni par un simple renfort d'effectifs, ni par un simple coup de baguette magique et je crois que, dans un premier temps, les habitants ont besoin d'être entendus. Ils n'ont pas forcément le sentiment de l'avoir été complètement jusqu'à maintenant mais je crois qu'avec cette concertation qui va se faire famille par famille, à l'instar de ce qui s'est déjà fait sur d'autres secteurs de Planoise, c'est l'image de la police de proximité telle qu'elle est décidée au niveau gouvernemental qui se met en place sur Planoise. Donc je m'en réjouis avec les habitants du secteur.

M. LE MAIRE : Et nous nous en réjouissons tous avec vous».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.